

## 5 ans et déjà un beau bilan pour le Syndicat d'Eau de l'Anjou

Dossier de la rédaction de H2o  
July 2023

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA), a fêté ses 5 ans le vendredi 30 juin 2023 et proposé un temps fort à quelques 200 invités, tous acteurs de l'eau, ancrés dans notre territoire partenaires, pour fêter, témoigner, veiller et initier autours "l'Avenir de l'eau". Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, le SEA, 1er gestionnaire de réseau d'eau de Maine-et-Loire et 3<sup>ème</sup> des Pays de la Loire, a axé sa stratégie sur la préservation qualitative et quantitative de l'eau. Créé en 2018, le SEA couvre 63 communes réparties sur 4 communautés de communes : Anjou Bleu Communauté, Anjou Loir et Sarthe, Loire Layon Aubance et Vallées du Haut Anjou. Ses réseaux alimentent plus de 160 000 habitants dont 73 000 abonnés, ce qui représente 9 000 000 m<sup>3</sup> d'eau prélevés chaque année et acheminés au travers des 5 000 km de canalisations. Face aux problématiques de raréfaction de la ressource provoquée par la sécheresse, il mise d'abord sur la performance de son réseau qui lui permet d'atteindre un taux de 0,90 m<sup>3</sup>/jour/km d'indice linéaire de perte, plus faible que la moyenne nationale de 3,2 m<sup>3</sup>/jour/km. Plus de 86 % des eaux captées arrivent jusqu'aux consommateurs, la moyenne nationale de 80 % (toujours plus difficile à atteindre en milieu rural). Les ressources du SEA sont impactées depuis plusieurs années par des polluants tels que les nitrates et les métabolites de pesticides, issus de l'agriculture conventionnelle d'avant-guerre mais qui sont de plus en plus présents dans les ressources de surface et également dans les nappes souterraines peu profondes très sensibles aux pollutions diffuses. Le syndicat préserve effectivement ses ressources auprès des eaux de surface (Oudon, Mayenne, Sarthe, Loir), des eaux superficielles (nappe alluviale de La Loire) et des eaux souterraines. Pour protéger ses ressources des pollutions, il a identifié 94 000 hectares d'aires d'alimentation de captage, au sein desquelles 30 % de périmètres de protection de captage. Dans ces PPC, le SEA a racheté 39 hectares pour mettre en place des baux environnementaux avec des agriculteurs qui s'engagent à avoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Le syndicat vient également d'engager une étude de gestion de ses ressources d'ici fin 2023, afin d'optimiser et sécuriser les périmètres vis-à-vis du changement climatique.

"Les décisions fondamentales prises durant les cinq premières années de vie du SEA (l'harmonisation progressive des tarifs, le recours à l'autofinancement strict pour le renouvellement patrimonial et la mixité des modes de gestion) nous permettent dorénavant de mener de front la protection de la ressource, la production d'eau potable, les renouvellements patrimoniaux, la tarification, l'accompagnement et l'anticipation de la réglementation, ainsi que la structuration, la professionnalisation et l'adaptation du syndicat aux enjeux de long terme", souligne Thierry Gallard, président du Syndicat d'Eau de l'Anjou.

Syndicat d'Eau de l'Anjou